

Budget CPAS 2019

Le budget 2019 présenté ce jour est un budget prudent sans nouveau projet vu le changement de législature. Il appartiendra au nouveau Conseil de l'Action Sociale de définir leurs objectifs et de les inclure dans le budget lors d'une prochaine modification budgétaire.

Voici les points importants qui ont été pris en compte pour l'élaboration du budget :

Au niveau dépenses :

- Augmentation des frais de personnel :

Certes l'engagement d'un ½ ETP Assistant Social fin 2018 augmente les dépenses mais il est compensé en grande partie par un subside maribel.

Cette augmentation est due d'une part par l'indexation des salaires et surtout d'autre part, par l'augmentation d'échelle barémique d'un employé à temps plein de B1 à B2.

- En 2019 commence le remboursement des emprunts lié à l'achat du « logement Belfius » (11.879,51 €) et aux travaux de rénovation des pavillons de Chanly (12.706,88 €).

Au niveau recettes :

- Diminution de 9.828,01 € de l'intervention de l'Autorité sup. pour la Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau par rapport à 2018. Il s'agit en fait ici du montant précis et correct reçu pour 2019 alors qu'en 2018, ce montant n'étant pas connu, il avait été surestimé.
- Diminution de 10.000 € de location du patrimoine privé (pas de location du « logement Belfius » prévue suite à l'attente de la régularisation du dossier urbanistique).
- Un boni présumé de 22.677,84 € qui est injecté dans le budget 2019.

Ces différents éléments entraînent malheureusement un déficit significativement en hausse du budget du CPAS par rapport à 2018 et se chiffre à 534.717,48 €.

Etant donné que la gestion des dernières années a permis de dégager des bonis, il nous paraît logique d'utiliser notre Fonds de réserve ordinaire pour compenser l'augmentation du déficit. C'est pourquoi 50.000 € vont être prélevés sur ce Fonds de réserve afin de limiter l'impact de cette hausse sur les finances communales.

L'intervention communale demandée est donc de **484.717,48 €** pour l'année 2019, soit une augmentation de 10.078,59 € par rapport à l'année dernière (474.638,89 €).